

# Compte rendu du comité de pilotage « coopérations territoriales »

6 décembre 2013

Présents :

- Muriel LE GAC, vice présidente SYMEED29
- Patrick EVEN, Ademe
- Emmanuel QUERE, responsable SYMEED29
- Astrid CONTREMOULIN, coordinatrice SYMEED29
- Vincent GARNIER, chargé de mission SYMEED29
- Clément LE SAUX, chargé de mission SYMEED29

M. Le Gac introduit la réunion en rappelant la genèse de la mission « coopérations territoriales » et les différentes actions menées depuis 4 ans. 2014 sera la dernière année de la convention Ademe – Conseil général – SYMEED29 sur la mission coopérations territoriales.

E. Quéré explique que la question des financements de la mission et plus généralement du SYMEED29 se pose. Dans cette optique, les programmes européens peuvent être une piste. Des premiers échanges ont été noués avec deux collectivités anglaises.

P. Even indique que le programme d'aides Ademe 2014-2016 est en cours de validation pour une application en milieu d'année 2014 très probablement. L'avenir des contrats COT n'est pas connu. Toutefois, aujourd'hui, il y a un manque de visibilité de ces contrats. Dans le cadre des restitutions, il est important de rappeler que toutes les actions menées par cette mission sont liées au contrat « COT ».

V. Garnier présente le diaporama joint au présent compte rendu. Tout au long de la présentation, différents points ont fait l'objet d'échanges :

- La recherche de sites pour des ISDND est importante et doit être relié à l'actualisation du plan départemental et aussi aux enjeux régionaux.
- L'avenir des unités de traitement des OMr et leur performance énergétique vont être un sujet important dans les mois à venir au vu des évolutions de tonnage (en forte baisse encore en 2013)
- Axe de travail sur l'exemplarité du Conseil général du Finistère en matière de BTP ;
- L'Ademe est en cours de réalisation d'une étude sur le surtri des emballages ménagers ;

A la fin de la présentation, P. Even pose la question de savoir où en sont les réflexions sur le tri des textiles et des encombrants de déchèteries. V. Garnier répond que sur les textiles l'ensemble des acteurs ont à leur disposition les éléments d'aide à la décision : collectivités et associations de collecte. Sur les encombrants, la problématique est la même avec l'ajout de l'enjeu lié à la mise en place de la REP « Ecomobilier ».